RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Bénéficiez d'une allocation et d'un job à la fin de vos études !

Futur(e)s diplômé(e)s, engagez-vous à travailler **pendant 18 mois*** dans un établissement et recevez **une indemnité de 9000 €**** pendant votre dernière année d'études !

Pour bénéficier de cette allocation, il suffit d'être étudiant(e) en dernière année dans l'une de ces disciplines :

- Aide-soignant(e) (AS)
- Infirmier(ère) (IDE)
- Masseur/Masseuse-kinésithérapeute
- Sages-Femmes (S-F) **
- Orthophoniste
- Éducateur spécialisé / Éducatrice spécialisée (ES)

Vous êtes intéressé(e) ?

Retrouvez toutes les informations sur les Contrats d'Allocation d'Études sur ***iledefrance.ars.sante.fr/dispositif-de-contrat-dallocation-detudes***

* En fonction de la quotité de travail, voir le détail sur le site
** Indemnité de 10 800 € pour les étudiant.e.s Sages-Femmes